

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 26 février 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-13889

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.24 Démission d'une employée à l'entretien ménager pour le centre de ski.
- 7.25 Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.26 Fin d'emploi – employé #440-007.
- 8.4 Rapport d'embauche d'un formateur en premiers soins pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 24-13890

Séance ordinaire du 12 février 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-13891

Adoption du second projet de Règlement numéro 907-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que suite à l'adoption du premier projet le 22 janvier 2024, des modifications ont été apportées au projet de règlement afin d'ajouter une condition quant à la hauteur maximale qui doit être de 24 m;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 907-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une éolienne domestique dans la zone PB-314**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 907-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13892

Adoption du second projet de Règlement numéro 908-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 908-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir une zone commerciale dans la 127^e Rue près du parc Rodrigue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 908-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13893

Adoption du second projet de Règlement numéro 909-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 909-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 15^e Rue dans la zone commerciale adjacente**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 909-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 907-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une éolienne domestique dans la zone PB-314**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet, sa portée et les modifications apportées (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 908-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir une zone commerciale dans la 127e Rue près du parc Rodrigue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 909-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 15^e Rue dans la zone commerciale adjacente**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-13894

Adoption du Règlement n° 910-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 910-2024 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 910-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-13895

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 15 février 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 009 605,71 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 009 605,71 \$ couvrant la période du 2 février 2024 au 15 février 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13896

Adjudication du contrat pour la fourniture de serveurs informatiques et de points d'accès sans-fil

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
MICRO-LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	82 034,66 \$
CYBER 3D	129 030,64 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **MICRO-LOGIC SAINTE-FOY LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **MICRO-LOGIC SAINTE-FOY LTÉE** le contrat **pour la fourniture de serveurs informatiques et de points d'accès sans-fil** pour un montant total de **82 034,66 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13897

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager du centre culturel Marie-Fitzbach pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
MIGHI	36 719,88 \$
SERVICE KVP INC.	57 800,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **MIGHI;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **MIGHI** le contrat **pour l'entretien ménager du centre culturel Marie-Fitzbach** pour un montant total de **36 719,88 \$** incluant toutes les taxes applicables pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} avril 2024, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13898

Octroi d'un contrat pour la fourniture d'habits de protection incendie (bunkers)
pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : que l'entreprise Équipements Incendies CMP Mayer inc. nous propose 11 habits de protection pour un montant total de 35 604,30 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC. pour l'achat de 11 habits de protection incendie (bunkers)** pour un montant total de **35 604,30 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13899

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux
de la 22^e Avenue et 160^e Rue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. désire prolonger la 22^e Avenue et la 160^e Rue sur une longueur d'environ 240 mètres afin d'y construire 5 habitations multifamiliales de 6 logements chacun et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9179-0725 Québec inc. dans la 22^e Avenue et 160^e Rue, sur une longueur d'environ 240 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13900

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement
des services municipaux de la 22^e Avenue et 160^e Rue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. a mandaté la firme WSP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 160^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9179-0725 Québec inc. d'une longueur d'environ 240 mètres de la 22^e Avenue et 160^e Rue, dossier numéro 221-13257-00 daté du 29 novembre 2023 et révisé le 8 février 2024 de la firme WSP et l'autorise à

les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13901

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 160^e Rue

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 160^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 22^e Avenue et 160^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13902

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue par 9206-5218 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec inc. désire prolonger la 22^e Avenue et la 156^e Rue sur une longueur d'environ 290 mètres afin d'y construire 8 habitations multifamiliales de 8 logements chacun et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9206-5218 Québec inc. dans la 22^e Avenue et 156^e Rue, sur une longueur d'environ 290 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13903

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue par 9206-5218 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec inc. a mandaté la firme WSP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9206-5218 Québec inc. d'une longueur d'environ 290 mètres de la 22^e Avenue et 156^e Rue, dossier numéro 221-09398-00 daté du 28 novembre 2023 et révisé le 8 février 2024 de la firme WSP et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13904

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 22^e Avenue et 156^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13905

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 155^e Rue et 21^e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. a mandaté la firme WSP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 155^e Rue et 21^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9179-0725 Québec inc. d'une longueur d'environ 212 mètres de la 155^e Rue et 21^e Avenue, dossier numéro 221-13257-00 daté du 29 novembre 2023 et révisé le 8 février 2024 de la firme WSP et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13906

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 155^e Rue et 21^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 155^e Rue et 21^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 155^e Rue et 21^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13907

Versement d'une aide financière au transport collectif par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

ATTENDU : que le Conseil du trésor a approuvé le versement d'une aide financière pour soutenir la relance et la continuité du service de transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024;

ATTENDU : que l'aide financière est répartie comme suit :

- 265 530 \$ pour les services de transport périurbain;
- 205 807 \$ pour les services de transport adapté;

ATTENDU : qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière préparée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour en bénéficier au cours de l'exercice financier 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13908

Vente d'une lisière de terrain à Manac inc.

ATTENDU : la demande de Manac inc. d'acquérir une lisière de terrain située dans l'emprise de la 107^e Rue, soit le lot numéro 6 577 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : que l'emprise de la 107^e Rue a environ 20 mètres de large;

ATTENDU : qu'il est possible de se départir de 5 mètres d'emprise, qui est majoritairement constituée d'une forte pente;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rende aliénable ce terrain qui est connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE (6 577 972)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en retirant son affectation à l'utilité publique.

QUE ce conseil accepte de le vendre à Manac inc. au prix de 17 023,05 \$ plus toutes les taxes applicables, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Lyes Arfa, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13909

Acquisition du lot numéro 6 608 753 sur la 25^e Avenue

ATTENDU : que la Ville a besoin d'acquérir une parcelle de terrain pour la construction d'un ponceau sur le ruisseau d'Ardoise dans l'axe de la 25^e Avenue;

ATTENDU : les discussions intervenues avec la propriétaire pour l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 6 608 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte d'acquérir un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS (6 608 753)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce au montant de 10 000 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 10 000 \$ soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13910

Acquisition du lot numéro 6 601 273 pour la construction du sentier polyvalent

ATTENDU : la nécessité d'acquérir certaines parcelles de terrain dans le cadre de la construction du sentier polyvalent entre l'usine d'eau potable et le barrage Sartigan;

ATTENDU : les discussions intervenues avec les propriétaires pour l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 6 601 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte d'acquérir un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (6 601 273)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce au montant de 2 000 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13911

Embauche d'une adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Jessica Tatiana Sierra Guio;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Jessica Tatiana Sierra Guio à titre d'adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 1, et ce à compter du 27 février 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13912

Embauche d'une adjointe administrative pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Anne-Marie Rancourt;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Anne-Marie Rancourt à titre d'adjointe administrative pour le Service de l'urbanisme, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 4, et ce à compter du 11 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13913

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposé à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Bobby Poulin selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13914

Embauche de deux commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Lorrie Ferland et de Mme Bibi Swaleha Didier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Lorrie Ferland à compter du 21 février 2024 et de Mme Bibi Swaleha Didier à compter du 20 mars 2024 à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 2, échelon 1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13915

Embauche d'une employée à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un employé à l'entretien ménager pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Alycia Émond à titre d'employée à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13916

Embauche d'un brigadier scolaire remplaçant

ATTENDU : le besoin d'embaucher un brigadier scolaire remplaçant;

ATTENDU : la recommandation de M. Pascal Doyon, chef de Division – Relations de travail et SST et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jacques Thibodeau;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'embauche de M. Jacques Thibodeau à titre de brigadier scolaire remplaçant selon la structure salariale des employés non syndiqués, et ce, à compter du 27 février 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13917

Démission d'une horticultrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Alexe Côté à titre d'horticultrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la recommandation de M. Bertrand Bergeron, chef de Division – Signalisation et espaces verts et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Alexe Côté à titre d'horticultrice pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 février 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13918

Démission d'une employée à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Alycia Émond à titre d'employée à l'entretien ménager pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Samuel Duval, régisseur – Entretien parcs et plein air et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Alycia Émond à titre d'employée à l'entretien ménager pour le centre de ski, et ce, à compter du 20 février 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13919

Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Renée-Anne Vachon à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Renée-Anne Vachon à titre de commis au restaurant pour Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} février 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13920

Fin d'emploi – Employé #440-007

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques dans lequel elle recommande de mettre fin à l'emploi de l'employé 440-007;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil entérine la fin d'emploi de l'employé 440-007, et ce, à compter du 5 janvier 2024 comme étant la dernière journée travaillée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel 2022 sur l'application du Règlement numéro 807-2021 sur la gestion contractuelle est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE D'ÉVÈNEMENT POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice d'évènement pour la période du 16 février 2024 au 31 mars 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE CHEF POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice chef pour la période du 1^{er} mars 2024 au 2 septembre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN FORMATEUR EN PREMIERS SOINS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un formateur en premiers soins pour la période du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} juillet 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE et sur le comité supralocal en immigration, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une rencontre avec la FADOQ, sur le comité de la sécurité publique (MRC) et sur une réunion du Bercail, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de la sécurité publique (MRC), par madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de développement durable et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le conseil d'administration de Destination Beauce, sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, sur le conseil d'administration de la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches, sur le conseil d'administration de la Table régionale des

élus municipaux de la Chaudière-Appalaches et sur une rencontre avec le Centre universitaire des Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

MM. Alain Morin et Frédéric Grégoire émettent des commentaires sur les négociations en cours.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 15, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
